

22 juin 2017 -16:17

Appartient à Conseil des ministres du 22 juin 2017

Plan en matière de simplification administrative pour les PME

Sur proposition du ministre des PME Willy Borsus et du secrétaire d'Etat à la Simplification administrative Theo Francken, le Conseil des ministres a pris acte du plan d'action fédéral de simplification administrative pour les PME.

L'accord de gouvernement prévoit que le gouvernement examine ouvertement et en concertation avec les organisations d'indépendants la réglementation PME actuelle et l'évalue de manière permanente. L'accord de gouvernement prévoit encore que l'objectif est de générer 30 % d'économies au bénéfice des entreprises ainsi que la mise en oeuvre d'un plan de simplification des charges administratives qui pèsent sur les entreprises.

Sur la base des propositions de différents stakeholders (IZEO, UCM, IEC, UGE, UNIZO, CSI PME, SPF Economie DG PME, BIBF, FEBELFIN, USS, NSZ), un plan fédéral simplification PME a été rédigé. Ce plan a encore été enrichi des projets soumis par les différentes cellules stratégiques ainsi que de ceux déjà connus de l'Agence pour la simplification administrative (ASA).

Le Conseil des ministres charge l'Agence pour la simplification administrative de faire rapport semestriellement sur l'état d'avancement de ce plan de simplification PME sur la base des informations communiquées par les services publics et les cellules stratégiques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à
l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification
administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de
l'Intérieur

rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique